

COMMUNE DE PIERREFONDS

BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Le budget de la commune est voté par nature et par chapitre, il est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la commission finances et orientations budgétaires.

D) SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	353 460,00	352 010,89	381 510,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	618 700,00	617 913,24	629 775,00
014	Atténuations de produits	114 500,00	114 335,00	114 500,00
022	Dépenses imprévues	3 809,33		25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	169 951,27		94 917,70
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 580,67	1 580,67	7 163,31
65	Autres charges de gestion courante	141 220,00	130 159,14	119 050,30
67	Charges exceptionnelles	2 050,00	2 037,26	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	6060,00	6 060,00	10 037,00
Totaux dépenses		1 411 331,27	1 224 096,20	1 382 953,31
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	125 258,27		120 655,71
013	Atténuations de charges	4 000,00	1 240,67	2 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	152 650,00	113 133,99	135 045,00
73	Impôts et taxes	741 593,00	716 122,80	747 228,00
74	Dotations et participations	299 030,00	355 029,39	326 017,60
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	28 197,91	29 002,00
76	Produits financiers		5,81	5,00
77	Produits exceptionnels	60 800,00	5 763,07	23 000,00
Totaux recettes		1 411 331,27	1 219 493,64	1 382 953,31

A) LES DEPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions budgétaires 2022 du chapitre 011 - Charges à caractère général s'établissent à 381 510 €.

La volonté d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune se confirme. Des économies ont notamment été réalisées sur certains contrats (assurances, téléphonie...) Cependant, la commune doit faire face à une hausse des coûts de l'énergie et des matériaux impactant l'achat de produits et les prestations.

Par ailleurs, la commune doit encore absorber les factures transmises par la Communauté de communes des Lisières de l'Oise concernant les dépenses d'entretien d'éclairage public de 2019 et 2020.

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 629 775 € pour 2022, soit une hausse de 1,88 % par rapport aux prévisions 2021.

Cette hausse contenue s'explique par la vacance d'un poste d'agent technique polyvalent au service de la voirie et le départ en retraite de deux agents de la commune. Les prévisions budgétaires de ce chapitre intègrent les contraintes qui s'imposent à la commune telles les augmentations de charges et les avancements d'échelons ainsi que l'impact des revalorisations du SMIC sur les rémunérations de certains agents.

3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre s'établit à 119 050 € contre 141 220 € pour la prévision 2021.

Cette différence s'explique par l'absence de classe de mer cette année. En raison d'un budget CCAS en excédent, la subvention pour le CCAS est en baisse cette année (5 000 € contre 10 000€ en 2021).

4) Charges financières (chapitre 66)

La commune n'a pas d'intérêts de dette.

5) Atténuations de produits (chapitre 014), et amortissements (chapitre 042)

Sur le chapitre 014, l'article 739211- Attributions de compensation, est identique aux années précédentes et l'article 739223 – Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, a été provisionné pour tenir compte du prélèvement au titre du FPIC.

Au chapitre 042, les amortissements des travaux de la rue de Fontenoy et de deux études non suivies de travaux (étude de sécurité routière en 2020 et étude sur le stationnement payant en 2021) ont été prévus au budget. L'amortissement pour les études au compte 2031 est de 5 ans, conformément à la délibération du 24 janvier 2012.

6) Dotations aux amortissements et provisions

Pour tenir compte d'un contentieux en cours de la commune avec deux propriétés, il est proposé de provisionner une somme de 10.000 € en 2022.

B) LES RECETTES

1) Atténuations de charges (chapitre 013)

Les prévisions budgétaires de ce chapitre pour 2022 sont en baisse par rapport à 2021. Les remboursements des arrêts maladie et des congés maternité et paternité imputés sur cet article seront moins nombreux qu'en 2021.

2) Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le chapitre 70 s'établit à 135 045 € au budget primitif 2022. Cette prévision est en hausse par rapport au réalisé 2021 où le budget a notamment été impacté par la fermeture du centre de loisirs pendant deux périodes de vacances scolaires.

3) Impôts et taxes (chapitre 73)

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçue par l'Etat.

Les communes perçoivent en compensation la part du foncier bâti du département via deux mécanismes :

- un rebasage du taux de foncier bâti de la commune
- un recalcul des bases de foncier bâti de la commune afin de tenir compte des différences de bases de FB entre le département et la commune, via un nouveau calcul du coefficient de neutralisation mis en place initialement en 2017 suite à la revalorisation des locaux professionnels.

Enfin, un coefficient correcteur du produit de foncier bâti de la commune est calculé afin de garantir une compensation à l'euro prêt. Il viendra ajuster les produits de foncier bâti de la commune et en particulier la hausse mécanique de la base communale de foncier bâti suite à l'évolution du coefficient correcteur.

	Taux proposés pour 2022	Base prévisionnelle 2022	Produit correspondant
Foncier (bâti)	40.92	2 191 000	896 557
Foncier (non bâti)	43.95	88 600	38 940
TOTAL			935 497

Le coefficient correcteur du produit de foncier bâti de la commune est de 0.744801, soit l'application d'une réduction de 228 805 € pour ajuster la hausse mécanique du produit.

4) Dotations et participations (chapitre 74)

	REALISATION 2021	PREVISION 2022
DGF (7411)	210 518	209 500
Dotation de solidarité rurale (74121)	31 211	31 590
Dotation nationale de péréquation (74127)	10 426	9 383
FCTVA (744)	0	24 175
Autres communes (74748)	6 517.44	6 000
Autres organismes (7478)	53 431.41	53 500
Allocations compensatrices:		
Taxe foncière (bâti et non bâti) (74834)	6 376	7 050

De manière générale on assiste à une stabilisation de la DGF et des allocations compensatrices dont bénéficie la commune.

5) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les revenus des immeubles (art 752) sont stables pour 2022.

6) Produits exceptionnels (chapitre 77)

Le compte 7788 correspondaient essentiellement aux subventions reçues dans le cadre de l'accueil de loisirs, des TAP et du périscolaire. Ces ressources sont désormais imputées au chapitre 74 (article 7478).

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	88 600,00	15 900,72	2 000,00	30 103,00	32 103,00
204	Subventions d'équipement versées	10 300,00				0,00
21	Immobilisations corporelles	2 452 378,84	466 669,80	55 820,00	895 269,55	951 089,55
27	Autres immobilisations financières	1 580,67	747,24			0,00
Totaux dépenses		2 552 859,51	483 317,76	57 820,00	925 372,55	983 192,55
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	553 620,87			158 214,66	158 214,66
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	169 951,27			94 917,70	94 917,70
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 580,67	1 580,67		7 163,31	7 163,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 000,00	53 010,88		25 780,84	25 780,84
13	Subventions d'investissement	518 506,70	33 320,00		697 116,04	697 116,04
16	Emprunts et dettes assimilées	1 236 200,00			0,00	0,00
Totaux recettes		2 552 859,51	87 911,55	0,00	983 192,55	983 192,55

A) LES DEPENSES

En 2022, les opérations d'investissement prévues sont notamment les suivantes :

- Phases d'avant travaux pour l'aménagement de la rue de l'armistice et du carrefour de Zwingenberg
- Etudes et travaux pour le stationnement des parkings Sabatier
- Réalisation de la phase 1 de la rénovation du groupe scolaire
- Mise en place du projet de vidéoprotection
- Installation d'un panneau digital d'information
- Travaux pour la mise aux normes PMR du Foyer Napoléon et des toilettes publics
- Réalisation des travaux des phases 1 et 2 de la rénovation de l'éclairage public
- Mise en place de bornes incendie et réservoirs dans le cadre de la gestion des hydrants
- Prévention des coulées de boues
- Logiciels mairie (dont logiciel périscolaire)
- Diverses acquisitions nécessaires à la voirie (panneaux, potelets, mobilier urbain...)

B) LES RECETTES

Au budget primitif 2022, la section d'investissement est principalement abondée par :

- Le report de l'excédent d'investissement 2021 (001) pour 158 214,66 €
- Le FCTVA (article 10222) pour 22 780,84 €
- Les subventions (DRAC, DETR, Département) déjà accordées pour les différents projets dont les subventions des travaux de l'église dont les versements sont prévus dans les prochaines semaines.